



Guide des bonnes pratiques

**Pour l'organisation des services de garde
éducatifs pour les RSG**

**Dans le cadre des mesures de protection dans le
contexte du COVID-19**

Mise à jour en date du 7 juillet 2020

Table des matières

Préambule	5
Documents de référence	5
Principes directeurs	6
Bonnes pratiques pour les RSG	7
Bonnes pratiques de votre BC et vous	9
Bonnes pratiques pour les arrivées et départs des parents et des enfants chez la RSG	10
Procédure d'accueil des enfants et du parent.....	11
Procédure de départ des enfants.....	12
Sécurité affective des enfants	14
Bonnes pratiques pour le ratio	16
Bonnes pratiques pour les activités	17
Les activités intérieures	17
Les activités extérieures	18
Bonnes pratiques pour la sieste des enfants	21
Bonnes pratiques pour l'utilisation du matériel pédagogique et des équipements	22
Bonnes pratiques pour les repas et les collations	23
Communications avec les parents	24
Communications dans le service de la garde - Affichage	24
Visiteurs	25
Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives	26
Bonnes pratiques en cas d'une personne qui a des symptômes de la COVID-19	30
Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes.....	30
Si une personne est en attente d'un test ou est atteinte de COVID-19	32
Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection	35
Nettoyage des surfaces.....	35
Nettoyage des jouets.....	35
Soins auprès des enfants	36
Changement de couches	37
Changement de vêtements.....	38
Équipements de protection individuelle (ÉPI).....	38
Lavage des mains des enfants	40

Soin des mains	40
Tousser dans le coude – étiquette respiratoire	41
Mouchage.....	41
Besoin d'aide?	43
RÉFÉRENCES & ANNEXES.....	44
Recommandation ou directives	44
Affiches et documents.....	44
Informations générales.....	45
Références sur la désinfection et les mesures préventives.....	45
Références gouvernementales.....	46

Ce guide a pour objectif d'appuyer les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (ci-après les RSG) dans l'organisation des services pendant la pandémie de la COVID-19. Il ne constitue en rien une obligation ou une norme et doit être considéré à titre de référence ou de pistes d'action.

Il s'appuie sur l'expérience des services de garde d'urgence des dernières semaines ainsi que de l'ensemble des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des directives de la Santé publique (DSP), des consignes du Ministère de la Famille (MF) ainsi que des obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

En tout temps, vous pouvez vous référer à votre bureau coordonnateur (BC) pour du soutien.

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place.

Voici plusieurs suggestions de bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place afin de réduire les risques de contamination. Le tout ne remplace d'aucune manière les consignes de la Santé publique ainsi que ce qui est mis en place par le Gouvernement du Québec, entre autres par le biais du ministère de la Famille.

Remerciements



Depuis le début de cette crise sanitaire, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE) et le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) travaillent en étroite collaboration afin de soutenir le réseau des CPE/BC. Le présent guide s'inspire donc, entre autres, des différents échanges que nous avons eu avec nos collègues du CQSEPE. Nous profitons de l'occasion pour les remercier.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des BC pour leur contribution importante à la rédaction de ce guide, et ce, dans les différents échanges, questions discussions et groupes de travail.

Geneviève Bélisle
Directrice générale
AQCEPE

Préambule

Ce guide a été produit en respect des consignes de la Santé publique et du ministère de la Famille et de la CNESST. Il s'adresse aux RSG afin de les accompagner dans la réalisation des services de garde en contexte d'une pandémie COVID-19.

Votre BC demeure disponible pour soutenir et accompagner la RSG.

Documents de référence

Dans tous les documents de référence, il y a plusieurs recommandations nommées, surtout dans les documents de l'INSPQ et du Ministère. Vous allez remarquer qu'il est souvent indiqué « *autant que possible* », « *si possible* », « *promouvoir* », « *privilégier* », et autres synonymes du même genre. Cela veut dire que vous devez faire votre possible pour tendre vers ces indications. Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat, mais d'une obligation de moyens. Toutefois, un inspecteur de la CNESST peut exiger de mettre en application les différentes recommandations de l'INSPQ, du ministère de la Famille ou autres dérogations qu'il juge nécessaires.

Principes directeurs

- Rappelons-nous qu'une RSG accueille et offre des services dans sa résidence privée. Chaque résidence et chaque RSG a un contexte différent.
- Respecter en tout temps **l'hygiène des mains** tant pour les travailleuses que pour les enfants, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Respecter le principe de **distanciation physique** :
 - 2 mètres entre les adultes
 - 2 mètres entre les adultes et les enfants
 - Aucune distanciation entre les enfants d'un même groupe
- Dans la mesure du possible, respecter le principe de **distanciation physique**. Lorsque cela n'est pas possible, la RSG **doit** porter les équipements de protection individuelle (ÉPI), soit le masque et la visière ou des lunettes de protection oculaire. Pour le moment, le couvre-visage personnel ou fait maison n'est pas accepté pour la RSG, mais il sera acceptable pour un membre de sa famille.
- Accentuer les mesures d'hygiène, de désinfection ainsi que l'étiquette respiratoire tout au long de la journée. Voir à ce sujet la liste à désinfecter sur le site internet de l'AQCPE.
- **Maintenir la communication régulière avec le BC.**
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels.
- Prendre l'information uniquement de [sources fiables concernant la pandémie de la COVID-19](#). Depuis le début de la pandémie, des tonnes d'informations sont véhiculées sans toutefois être validées scientifiquement. Il est important d'être vigilant, car les informations peuvent générer des situations stressantes inutiles et créer des besoins futiles.

Bonnes pratiques pour les RSG

- Être attentif aux [symptômes](#) en lien avec la COVID-19 des enfants et des membres de votre famille qui résident avec vous.

Symptômes de COVID-19

Si vous avez les symptômes suivants, appeler le 1 877 644-4545 :

1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
Apparition ou aggravation d'une toux		Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit)
Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche)		Mal de gorge
Difficulté respiratoire		Diarrhée
Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût		

- **Les enfants et les personnes symptomatiques ne doivent pas être admis au service de garde.**
- Tous les jours avant de recevoir des familles et des enfants, la RSG doit s'assurer qu'elle et sa famille avec qui elle réside n'ont pas de [symptômes](#) en lien avec la COVID-19.
- La RSG doit respecter les consignes et directives mises en place par le ministère de la Famille, la Santé publique et les obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), a aussi effectué des recommandations pour les services de garde. Les adaptations nécessaires doit être effectuées pour les services de garde en milieu familial.
- La RSG ne doit pas accepter un enfant ou un membre de sa famille avec qui il réside qui est fiévreux ou qui a des [symptômes](#), et ce, en aucun temps.
- Prévoir des vêtements de rechange propres pour chaque enfant. Ainsi, si un enfant utilise, par exemple, la manche de son chandail pour se moucher, la RSG est en mesure de le changer afin d'éviter la propagation des microbes. Elle dépose ensuite le vêtement souillé dans un sac, informe le parent de la situation et lui remet à la fin de la journée.
- Si, pendant qu'il est reçu chez la RSG, l'enfant présente des [symptômes](#) de la COVID-19, il doit être isolé. La RSG demande alors au parent de venir le chercher. À ce sujet, voir la procédure d'isolement plus loin.

À jour le 7 juillet 2020

- La RSG devrait procéder à une identification des risques de transmission de la COVID-19 dans sa résidence (CNESST). Communiquer avec votre BC pour avoir du soutien.
- Afin de vous assurer que votre produit désinfectant élimine la COVID-19, vous référer à la [liste de Santé Canada](#).
- Passer en revue quotidiennement la [liste de vérification fournie par la CNESST](#).

Bonnes pratiques de votre BC et vous

- Le BC est présent pour vous soutenir et vous accompagner à chaque moment, et ce, par l'ensemble de l'équipe.
- Le BC est présent pour vous et peut vous accompagner en ce qui a trait aux mesures de protection et de prévention des infections ainsi que dans vos pratiques éducatives.
- Lorsque votre BC devra se présenter dans votre service de garde, des mesures de protection devront avoir été mises en place afin d'assurer la sécurité de tous.
- Dans la mesure du possible, le BC mettra en place différents moyens de communication afin de limiter les communications en présence physique.
- Le BC vous invite à consulter régulièrement les informations qu'il a mis à votre disposition.
- Maintenir la communication avec votre BC afin de connaître l'évolution de la situation, de discuter de vos besoins et pour connaître ses offres de soutien.

Bonnes pratiques pour les arrivées et départs des parents et des enfants chez la RSG

Agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents dans cette situation. Il est important de rappeler aux parents que ces mesures de protection permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- Naturellement, une posture sécuritaire mais bienveillante est de mise dans les circonstances. Ainsi, ne pas hésiter à expliquer, avec humanité, les mesures des protections que vous avez mises en place selon les recommandations de l'INSPQ, de la Santé publique et le ministère de la Famille. Faire preuve de sensibilité envers l'enfant et sa famille de manière à les rassurer.
- Informer au préalable les parents de la procédure qui sera mise en place lors de l'accueil et le départ des enfants. C'est en allant chercher la collaboration des parents que vous veillerez ensemble au bien de tous.
- Dans la mesure du possible, limiter l'accès aux parents à l'intérieur de votre résidence. Dans la mesure du possible, les parents n'entrent pas dans la résidence de la RSG.
- Il est possible d'effectuer l'intégration des enfants dans votre service de garde et des mesures doivent être mise en place notamment l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire ainsi que la distanciation physique sont primordiales. Il est recommandé d'instaurer une procédure et de la communiquer aux parents. Celle-ci pourrait contenir les informations suivantes :
 - Le respect du principe de distanciation physique (2 mètres). En cas d'impossibilité, demander au parent de porter un masque ou couvre-visage afin de protéger les autres personnes
 - Le respect de l'étiquette respiratoire en tout temps
 - Le respect des règles d'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur (lavage des mains)
 - Demander à ce que ce soit le même parent qui amène l'enfant
 - Demander au parent de respecter un horaire d'arrivée
- L'accès doit être refusé à tout enfant qui présente [des symptômes associés à la maladie](#). Toute personne présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19, comme indiqué sur le site du gouvernement, doit immédiatement être retirée, puis on doit appeler au 1 877 644-4545 et suivre les indications qui seront fournies (CNESST).

À jour le 7 juillet 2020

- L'accueil pourrait avoir lieu à l'extérieur, dans le vestibule d'entrée, une autre entrée de votre résidence. Il convient de limiter les contacts dans la résidence.
- Limiter le nombre de familles : une à la fois dans votre entrée intérieure et à l'extérieur.
- Si plus d'une famille arrive en même temps, leur demander de rester dans leur véhicule en attendant que l'autre famille ait quitté. Idéalement, prévoir les heures d'arrivée et de départ des familles.
- Aviser les parents qu'il est préférable que cela soit toujours le même personne qui accompagne l'enfant au service de garde (INSPQ).
- La RSG peut refuser un enfant si elle considère que la santé et sécurité des personnes (enfant ou famille) est potentiellement compromise. La RSG peut remettre la lettre du ministère de la Famille à cet effet.
- Prévoir un mécanisme de communication avec les parents afin de partager les informations destinées aux parents et aux enfants. Les mécanismes de communication privilégiés sont les envois par courriel et les appels téléphoniques, les textos et les réseaux sociaux (groupe fermés).

Procédure d'accueil des enfants et du parent

- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de l'enfant. Cette procédure doit être **effectuée tous les jours**. ([Vérification de l'état de santé des enfants](#))
- **Refuser l'accès** à tout enfant dont lui ou un membre de la famille avec qui il réside présente ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).
- À l'arrivée des parents et des enfants, le matin, demander aux parents de se laver les mains dès leur arrivée, dans la mesure du possible, si l'accueil se fait dans l'entrée à l'intérieur de votre résidence. À cet effet, laisser une bouteille de gel désinfectant à l'entrée ou un autre équipement permettant le lavage des mains.
- La RSG doit rester, dans la mesure du possible, à une distance de 2 mètres des parents. Si la distanciation physique n'est pas possible, il convient de porter des équipements de protection.

- L'enfant demeure avec son parent le temps de la discussion. Profiter du moment pour prendre des nouvelles de l'enfant comme à votre habitude.
- Accompagner l'enfant à se laver les mains sous supervision, avec de l'eau et du savon (20 secondes) avant de circuler dans la résidence. Consulter [le site internet de l'AQCPE](#) afin de connaître différentes techniques pour le lavage des mains.
- La RSG doit également se laver les mains, et ce, après l'arrivée de chaque enfant. Les membres de sa famille doivent aussi se laver les mains régulièrement.
- Mettre les effets personnels des enfants dans un sac, un bac fermé ou à un endroit isolé. Il est suggéré qu'en début de semaine, le parent apporte les effets personnels et les vêtements de rechange pour toute la semaine.
- Si possible, laisser une distance entre les effets personnels de chaque enfant.
- Placer les vêtements d'extérieur et les effets personnels de chaque enfant dans un endroit désigné à cet effet dans le service de garde.
- Pour les membres de la famille de la RSG, il est aussi recommandé de laisser à un endroit précis les vêtements et objets qui ont été en contact avec l'environnement extérieur. Il sera ainsi plus facile pour la RSG d'assurer une bonne désinfection des lieux.
- Dans la mesure du possible, la RSG effectue l'ouverture des portes. Si c'est le parent, désinfecter les poignées de la porte utilisée après le départ du parent.

Procédure de départ des enfants

- Idéalement, le parent communique avec vous avant son arrivée afin de préparer le départ de l'enfant.
- Préparer et mettre les effets personnels de l'enfant dans un sac.
- Accompagner l'enfant pour se laver les mains sous supervision, avec de l'eau et du savon (20 secondes).
- Si vous effectuez l'entrée à l'intérieur de votre résidence, demander aux parents de se laver les mains dès leur arrivée. Dans la mesure du possible, laisser une bouteille de gel désinfectant à l'entrée ou un autre équipement permettant le lavage des mains.

- La RSG accueille le parent à une distance de 2 mètres si possible. Sinon, elle a ses équipements de protection. Prendre le temps de faire un résumé de la journée de l'enfant.
- Demander au parent de récupérer le sac de linge sale (si nécessaire) et de couches à laver (s'il y a utilisation de couches réutilisables).
- Dans la mesure du possible, la RSG effectue l'ouverture des portes. Si c'est le parent qui ouvre la porte, désinfecter les poignées utilisées après le départ du parent.
- Laver vos mains après le départ de l'enfant et avant de retourner à vos autres tâches.

Sécurité affective des enfants

Évidemment, la situation actuelle entraîne une prestation de services très différente et exige une grande tolérance à l'ambiguïté. Notre contexte d'accueil et les inquiétudes dans les foyers peuvent constituer une source de stress et d'anxiété importante pour les jeunes enfants.

Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants pour leur permettre de mieux comprendre les changements survenus depuis l'apparition du COVID-19. Expliquer simplement et sans être alarmiste.

- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants, et ce, peu importe leur âge. Référez-vous au [site internet de l'AQCPE](#) à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »
- Être sensible, attentive et chaleureuse demeurent les éléments clés à intégrer dans le cadre des pratiques exercées auprès des enfants.
- La COVID-19 vous amènera à aborder ce contexte inhabituel, qui peut être une source de stress pour certains. Rester sensible aux émotions verbales et non-verbales permet de décoder ensemble ce que cela fait vivre à l'enfant. Cela reste une pratique à privilégier. Ces manifestations peuvent donc se faire de plusieurs façons et leur permettre de s'adapter à diverses situations.
- On maintient donc des communications positives dans le groupe avec un enthousiasme et un réel intérêt envers les découvertes, intérêts et goûts qu'ils continueront à développer au quotidien malgré la COVID-19.
- Accueillir l'émotion des enfants peut se faire par une proximité avec eux mais cela n'est pas le besoin de tous les enfants. Il est possible de nommer, d'échanger avec l'enfant, de chercher avec lui des alternatives de réconfort ensemble et de lui en proposer au besoin. Se rapprocher de l'enfant et le prendre dans vos bras demeure bien sûr possible et parfois même nécessaire pour certains enfants.
- Soyez à l'écoute des besoins et réalités des enfants de tous âges. Des outils pour discuter des mesures d'hygiène, sur la manière de *prendre soin de soi et des enfants* de la COVID-19 ou du stress en contexte de pandémie sont disponibles sur le [site internet](#) de l'AQCPE.
- Informer le groupe lorsque vous accueillez de nouveaux enfants.
- Prendre le temps d'expliquer pourquoi vous portez des équipements des protections (masque, visière et autre), s'il y a lieu.

Voici quelques conseils en provenance du CHU Sainte-Justine :

- Les informer que la COVID-19 est une nouvelle maladie contagieuse ressemblant à un gros rhume apparu partout dans le monde.
- Utiliser des mots simples en fonction de l'âge de l'enfant.
- Nommer les symptômes sans être alarmiste.
- Rester positif en mentionnant que des médecins et chercheurs travaillent pour trouver des remèdes et des vaccins.
- Demander aux enfants ce qu'ils ont entendu et ce qui les inquiète. Il est important de corriger les fausses informations.
- Répondre à leurs questions et ne pas hésiter à leur dire lorsque vous ne connaissez pas la réponse.
- De plus, porter une attention particulière aux signaux non verbaux de stress et adopter une posture de bienveillance (mais sécuritaire) afin de rassurer l'enfant inquiet ou réagissant aux changements.

Bonnes pratiques pour le ratio

Le nombre de personnes dans une même résidence doit être maintenu le plus bas possible. Les bonnes pratiques ci-dessous sont donc des moyens pour prévenir la contagion.

- Le nombre d'enfants présents dans la résidence doit être maintenu bas pendant les heures d'ouverture du service de garde et en respect des directives de la Santé publique et du ministère de la Famille.
- Les ratios éducatrice-enfants prescrits dans le cadre de la COVID-19 par le ministère de la Famille doivent être respectés (CNESST).
- La distanciation de deux mètres n'est pas exigée pour les enfants du service de garde (INSPQ).
- Éviter les rassemblements, par exemple d'accueillir un ami d'un de vos enfants, ou encore se rencontrer quelques RSG au parc.
- Il est fortement recommandé d'éviter d'avoir des horaires prévoyant plusieurs assistantes ou des remplaçantes différentes dans une même semaine (CNESST et INSPQ). Idéalement, avoir de la stabilité avec les personnes qui vous assistent.
- Privilégier la stabilité des personnes dans votre résidence et auprès des enfants.
- Plus les enfants et les adultes vont limiter les contacts avec différentes personnes, plus le risque de contamination sera réduit (INSPQ).
- Lorsque c'est possible, il est recommandé de limiter le nombre de pièces où les enfants peuvent circuler dans la résidence afin de limiter les contacts avec les membres de votre famille, ainsi que les pièces à désinfecter. Une discussion avec votre BC pourra vous soutenir dans cette réflexion.

Bonnes pratiques pour les activités

Les RSG et les enfants peuvent continuer leurs activités et les sorties. Toutefois, il faut toujours être vigilante dans ces situations, car cette période représente une très grande partie de la journée.

Garder en tête en tout temps les mesures d'hygiène et **les respecter** peu importe l'activité :

- Respecter les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains à l'intérieur et à l'extérieur.
- Le nettoyage et de la désinfection du matériel pédagogique et les équipements
- Favoriser la distanciation physique entre les groupes et entre l'éducatrice et les enfants :
 - 2 mètres entre les adultes
 - 2 mètres entre les adultes et les enfants
 - 1 mètre entre les différents groupes d'enfants (**nouveau**)
 - Aucune distance entre les enfants d'un même groupe (**nouveau**)
- Respecter l'étiquette respiratoire (ex. tousser dans son coude).

Les activités intérieures

- Tous les jouets qui avaient préalablement été retirés en raison des difficultés à les nettoyer et désinfecter sont maintenant autorisés depuis le 18 juin 2020 par le ministère de la Famille. Afin de limiter les risques de contamination, ces jouets doivent être utilisés uniquement par les enfants d'un même groupe.
- Tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).
- Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisées par les enfants (CNESST).
- Désinfecter les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs après chaque utilisation ou selon le cas. Pour les éléments devant être désinfectés après chaque utilisation, vous référer au tableau tiré du *Guide sur la santé et la sécurité en service de garde éducatif et la procédure*

de désinfection. Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, il n'élimine pas tous les virus. Il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et des équipements à l'aide des produits de désinfection habituels, avant et après chaque utilisation.

Les activités extérieures

- **Les sorties extérieures sont à privilégier et fortement encouragées.**
- La RSG doit se laver les mains avant et après avoir appliqué de la crème solaire à chaque enfant, et entre chaque enfant. Lorsque possible, positionner l'enfant dos à elle le plus longtemps possible afin de limiter la proximité du visage de la RSG près du visage de l'enfant.
- Éviter d'être en contact avec d'autres personnes dans les parcs. Porter une attention particulière à ne pas vous retrouver à plusieurs RSG avec les enfants dans un parc. Favoriser des mesures de distanciation physique de 1 mètre entre les différents groupes d'enfants.
- Éviter les rassemblements.
- Les enfants et la RSG doivent se laver les mains avant et au retour de la sortie extérieure :
 - Immédiatement après s'être habillée pour aller à l'extérieur;
 - Immédiatement après s'être déshabillée au retour à l'intérieur.
- Lorsque vous êtes à l'extérieur de la résidence, prévoir un moyen pour se laver les mains, par exemple du gel désinfectant à base d'alcool 60 %. Si la RSG reste dans sa cour, elle pourrait prévoir une station de lavage des mains, ou encore un boyau d'arrosage et une pompe à savon.
- La RSG pourrait prévoir apporter avec elles des gants jetables et les autres mesures de protection pour accompagner les enfants plus jeunes qui auront besoin d'aide pour se moucher.
- Respecter le principe de distanciation physique.
- Si vous partagez une cour extérieure de votre résidence, respecter la distanciation physique et les règles d'hygiène.

Les modules de jeux fixes (structures)

- Les petits modules fixes dans la cour des RSG peuvent être utilisés, comme ils sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter. Les produits couramment utilisés pourront être utilisés. Toutefois, si la cour est suffisamment grande, opter pour les jeux libres.

L'aire de jeu

- Il n'est pas recommandé de faire des jeux collectifs où les enfants auront à se toucher entre eux.
- Favoriser les jeux libres individuels et actifs. Les activités d'observation et d'exploration sont aussi à favoriser. Pour plus d'informations, [consultez le site internet de l'AQCPE](#) sous l'onglet « Formations pour vous », dans la section Pédagogie. Vous y trouverez une capsule vidéo sur le jeu actif et jeu libre.
- Dehors, il est possible de soutenir le jeu et la curiosité des enfants avec des jeux d'exploration libre des éléments de la nature. Par exemple, les laisser explorer et regarder les insectes, les petits animaux qui nous entourent, les cailloux, les branches, les jeux d'ombres et de la lumière, sentir le vent, etc. En observant et en s'intéressant aux initiatives des enfants, la RSG peut les soutenir et les accompagner en leur posant des questions ou en engageant un dialogue avec eux sur ce qu'ils voient ou découvrent.

Les sorties dans le quartier et au parc

- Il est possible de se déplacer dans les grands espaces (ex. terrain de soccer) pour les jeux libres, si le parc n'est pas fermé au public par la municipalité, si vous avez la possibilité de respecter la distanciation physique en vous rendant au parc et pendant les jeux libres. Cette option peut, par ailleurs comporter des risques. Nous vous invitons à faire l'évaluation de ces risques pour votre milieu et à agir en conséquence.

L'utilisation de la piscine et des jeux d'eau

- Lors de la baignade en piscine, il est essentiel de respecter les mesures d'entretien telles que décrites dans le [Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels](#). Lorsqu'elles sont appliquées avec rigueur, étant donné la sensibilité des coronavirus aux désinfectants, la transmission du virus par l'eau est peu probable.

- Pour les patageoires, il est recommandé de les vider, les nettoyer et désinfecter.
- L'utilisation des jeux d'eau où les eaux usées vont directement dans les égouts peuvent être utilisés.
- Faire sécher les serviettes et les maillots de bain séparément.
- Prévoir une fréquence de lavage des serviettes et maillots de bain dans un contexte de retour à la normale à ce niveau. Si le parent fournit la serviette et le maillot de bain, vous pouvez lui remettre le tout dans un sac pour qu'il effectue le lavage.

Bonnes pratiques pour la sieste des enfants

Continuer d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention, et ce, même pendant la sieste. Une bonne préparation et des mesures d'hygiène bien coordonnées sont de mise.

- L'organisation de la sieste, le rangement des matelas et l'entretien de la literie sont effectués en toute normalité.
- Le matériel de réconfort des enfants (toutou, doudou) est permis, mais devrait idéalement rester dans les locaux et être nettoyé par le service de garde (MF).
- S'assurer du nettoyage régulier de la literie (couverture et housse), environ 1 à 2 fois par semaine (MF).
- Placer les effets personnels dans des sacs afin que les objets personnels des enfants ne se touchent pas.
- Porter une attention particulière aux enfants, car ils pourraient être insécurisés par la situation et pourraient avoir du mal à s'endormir. En partant des goûts et intérêts des enfants, il serait possible d'intégrer une histoire, une chanson ou encore de la musique qui permet une détente.
- À la fin de la sieste, retirer les draps et les mettre au lavage sans les secouer, désinfecter les matelas et se laver les mains.
- Dans la mesure du possible, ne pas coucher les enfants dans une chambre utilisée par la famille.

Bonnes pratiques pour l'utilisation du matériel pédagogique et des équipements

*Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Les coronavirus ne survivent **pas longtemps sur les objets**. Ils vont survivre sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Cela dépend notamment du type de surface, de la température et de l'humidité ambiante. (Source : Quebec.ca/coronavirus)*

- Aménager votre résidence afin de permettre une distance physique entre les enfants et les membres de votre famille (INSPQ), c'est-à-dire que les membres de la famille et les enfants du service de garde ne fréquentent pas les mêmes pièces, si possible.
- Limiter le nombre de personnes qui sont dans les mêmes pièces en même temps (INSPQ).
- Revoir la circulation et les interactions entre les différentes personnes dans la résidence afin de les limiter (CNESST).
- Tous les jouets qui avaient préalablement été retirés en raison des difficultés à les nettoyer et désinfecter sont maintenant autorisés depuis le 18 juin 2020 par le ministère de la Famille. Afin de limiter les risques de contamination, ces jouets doivent être utilisés uniquement par les enfants d'un même groupe.
- Retour du matériel et des jouets précédemment exclus : crayons, papier, ciseaux, casse-tête, livre, doudou pour la sieste, etc., et diminution de la fréquence de la désinfection des jouets utilisés par un même groupe (MF).

Bonnes pratiques pour les repas et les collations

Il est important de maintenir les mesures d'hygiène dans ce contexte.

- Bien que la COVID-19 ne semble pas se transmettre par l'ingestion d'aliments, par précaution, le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise (INSPQ).
- Effectuer un lavage fréquent des mains ainsi qu'avant d'être en contact avec des aliments. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaire est de mise (CNESST).
- Préparer les assiettes des enfants en dehors de la table où ils se trouvent, mais sans oublier de leur demander leur niveau de faim.
- Ne pas partager les ustensiles, la vaisselle et les verres (INSPQ).
- Bien se laver les mains après la manipulation d'ustensiles sales.
- Les gourdes et verres peuvent être utilisés dans un contexte normal, à l'usage exclusif par l'enfant et s'ils sont lavés à la fin de la journée.
- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer au [site internet de l'AQCPE](#), à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation ».
- Pour plus d'informations site [du MAPAQ](#).

Communications avec les parents

- Informer les parents concernant le fonctionnement dans votre service de garde, les mesures mises en place ainsi que vos attentes.
- Informer les parents de l'évolution de la situation et évaluer leurs besoins selon les directives du ministère de la Famille.
- Transmettre les informations provenant du ministère de la Famille.
- Informer les parents de l'outil (courriel, téléphone ou autre) qui sera utilisé pour communiquer avec eux.
- Vous référer au [site internet de l'AQCPE](#), à la page sur les Formations, dans la section Pédagogie. Une capsule a été réalisée expressément pour le contexte de la COVID-19 s'intitulant : Confier son enfant.
- Diriger les parents vers des sources d'information appropriées, notamment celles disponibles sur le site du ministère de la Famille et sur le site Quebec.ca/coronavirus.
- Conscientiser les parents à l'importance de garder à la maison un enfant qui a des symptômes ou attend les résultats d'un test en lien avec la COVID-19, et de même si c'est le cas d'un membre de la famille. Cette conscientisation ne doit pas être moralisatrice. Prendre le temps d'écouter les besoins du parent et lui rappeler votre devoir de protéger tout le monde.
- Demander aux parents de s'assurer qu'une personne pourra venir chercher rapidement l'enfant si ce dernier doit être isolé et être exclu du service de garde.
- Attention, les informations fournies aux parents doivent être mises à jour.

Communications dans le service de la garde - Affichage

Vous pourriez prévoir un endroit près de l'endroit où vous effectuer l'accueil des parents afin d'informer les parents ainsi que de respecter les obligations de la CNESST.

- Installer les différentes affiches demandées par la CNESST, notamment sur le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Vous trouverez le tout sur le site de l'AQCPE, dans la [Bibliothèque](#).
- Rendre disponibles et accessibles les informations de la CNESST à votre assistante et vos remplaçantes, s'il y a lieu.

- Afficher et rendre disponible la procédure de changement de couches.
- Afficher et rendre disponible la procédure la description des [symptômes](#) liés à la COVID-19.
- Mettre, à un endroit spécifique dans votre service de garde, les numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer, notamment en période de pandémie.

Visiteurs

- Informer les visiteurs, les partenaires, le BC et les livreurs des mesures mises en place dans le service de garde pour contrôler les risques associés à la COVID-19, les mobiliser à l'importance de les respecter et limiter le plus possible leur déplacement à l'intérieur du service de garde (CNESST).
- Anticiper les besoins afin d'assurer la continuité des services: les équipements de protection individuelle, les produits désinfectants, les produits alimentaires, etc.

Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives

Le port des équipements de protection individuelle, tels les gants, le masque et la protection oculaire, s'avère être des mesures supplémentaires afin de protéger les RSG, leur assistante ou leur remplaçante dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

- **La CNESST impose et rend obligatoire les équipements de protection pour toute période où la RSG ne peut maintenir la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes.**
- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes (entre adultes et avec les enfants) doit être gardée au travail, de l'arrivée à la sortie, en l'absence de moyens de protection (CNESST).
- Si la RSG a une assistante ou une remplaçante, elle doit s'assurer que celle-ci respecte et utilise adéquatement les équipements de protection individuelle. La RSG a les obligations d'employeur envers celle-ci.
- Éviter le port de bijoux (boucles d'oreilles, colliers, bracelets, bagues) et attacher les cheveux.
- Consulter la [Foire aux questions – EPI](#) et [Procédure sur le port des équipements de protection individuelle en période de réouverture](#) pour davantage d'informations.
- Une trousse d'urgence doit être disponible et préparée d'avance. Elle doit contenir minimalement des gants, un masque de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique (CNESST).

Le port du masque

- Le masque de procédure, communément appelé masque "chirurgical", est obligatoire par la CNESST lorsqu'une personne ne peut pas respecter la distanciation physique.
- Le port du masque ne se substitue en aucun temps aux mesures d'hygiène établies et mises en place, notamment le lavage des mains.

- La RSG doit utiliser correctement le masque de manière à ne pas s'auto-contaminer en portant ses mains au visage.
- Les masques doivent être changés aux 4 heures ou dès qu'ils deviennent humides ou souillés.
- La RSG doit se former sur le port du masque et s'assurer qu'elle est confortable.
- Pour le moment, le couvre-visage personnel ou fait maison n'est pas possible pour la RSG, mais il s
- era acceptable pour un membre de sa famille.
- Attention, le port du masque n'est pas recommandé chez les enfants et il est interdit pour tout enfant de 2 ans et moins. Les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage ou masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter. Référence: [gouvernement du Québec](#)
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur le site internet de AQCPÉ pour de plus amples informations au sujet du masque.
- Lorsque vous n'êtes pas malade, le port du masque peut vous donner une fausse impression de sécurité. Il existe un risque potentiel d'infection associé à l'utilisation inappropriée du masque. Il ne faut donc pas oublier les règles d'hygiène de base.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir des masques N95 dans un service de garde.
- Il est important de ne pas effectuer de modifications aux masques ou de ne pas dessiner dessus.
- Lors du retrait du masque, effectuer le tout de façon sécuritaire et disposer le masque dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (CNESST).

Le port de la protection oculaire

- Le port de la protection oculaire (lunette de protection ou visière) est obligatoire par la CNESST lorsqu'une personne ne peut pas respecter la distanciation physique de 2 mètres.

- Comme les yeux sont une voie de pénétration du virus, l'utilisation d'une protection oculaire permet de se protéger.
- Le port de la protection oculaire ne substitue en aucun temps aux mesures d'hygiène établies et mises en place, notamment le lavage des mains.
- Le masque doit être utilisé en tout temps avec la protection oculaire, et ce, même si la protection oculaire couvre une bonne partie du visage.
- Lors du retrait, effectuer le tout de façon sécuritaire et par la suite désinfecter avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur le site internet de l'AQCPE pour de plus amples informations au sujet de la protection oculaire.

Le port des gants

- L'utilisation des gants est obligatoire lors du changement de couche et pour l'utilisation du pot d'apprentissage/de la toilette. C'est aussi le cas lorsqu'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang, la désinfection et les autres activités pour lesquelles elles en portent normalement (CNESST, INSPQ).
- Dans les autres situations, les gants sont recommandés lorsque la RSG est en contact direct avec une personne malade, ou avec un objet ou un environnement contaminé.
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc doivent être utilisés pour l'exécution des travaux ménagers ou pour nettoyer et désinfecter les surfaces souillées de sang ou d'autres liquides biologiques.
- Le port des gants ne remplace pas le lavage des mains. Pendant le port des gants ou lorsque les mains risquent d'être infectées, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte, les commutateurs de lumière). Le lavage des mains reste vraiment la pratique à privilégier.

Le changement de vêtements

- Le changement de vêtement pourrait avoir lieu lorsque des sécrétions des enfants se retrouvent sur les vêtements de la RSG. Celle-ci doit prévoir des vêtements de rechange à portée de main en cours de journée afin d'éviter autant que possible d'aller dans les pièces réservées à sa famille.
- Voir les pistes de réflexion pour la gestion des vêtements de travail du retour à domicile par l'ASSTSAS.
- Le port du sarrau pourrait être aussi une pratique à privilégier afin d'éviter le changement de vêtement. Il doit être retiré de façon sécuritaire et lavé à la fin de la journée.
- À la fin de la journée au service de garde, dans la mesure du possible, la RSG doit retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de tissu et les laver avec le savon à lessive habituel (CNESST). Afin de rajouter une mesure de protection additionnelle, une douche ou un bain pourrait aussi être une bonne pratique.
- Cette pratique devrait être suivie par les enfants de la RSG s'ils ont été en contact avec les enfants du service de garde.

Bonnes pratiques en cas d'une personne qui a des symptômes de la COVID-19

À des fins de prévention, il faut limiter la présence des personnes présentant des symptômes à la COVID-19.

- Consulter les outils ([Vérification de l'état de santé des enfants](#)) ([Vérification de l'état de santé des RSG](#)) pour le triage des personnes qui entrent dans votre installation (parents, enfants et travailleuses). Il contient les informations du document du ministère de la Famille et répondra aux exigences de la CNESST.
- Refuser l'accès au service de garde à toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19, basée sur les recommandations fournies par la Santé publique et transmises par le ministère de la Famille.
- Consulter le site suivant pour connaître [les symptômes](#) relatifs à la maladie.
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Communiquer avec votre BC.
- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.
- Pour avoir les numéros de la Santé publique, [consultez le site internet de l'AQCPE](#).
- En tout temps, tenir un registre des enfants et de famille en isolement ou dont l'infection a été déclarée par la Santé publique.
- La RSG peut communiquer avec le BC si elle a des questions concernant l'exclusion des enfants.
- Afficher et informer les parents sur les symptômes liés à la COVID-19 et leur demander de réagir au moindre doute.

Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes

- Discuter régulièrement avec les parents des symptômes et sur la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade.
- La CNESST prévoit une obligation de retrait et d'exclusion des personnes qui ont des symptômes en lien avec la COVID-19. Considérant que le tout n'est pas

toujours adapté à la réalité d'un service de garde en milieu familial, voici quelques adaptations de la version de la CNESST.

Étape 1

- Si c'est **un enfant du service de garde** qui présente des symptômes, il doit être isolé du reste du groupe, mais sous la surveillance et observation de la RSG à cet effet (CNESST).
 - La RSG doit porter des gants et un survêtement (jaquette jetable) en plus du masque et de la protection oculaire (CNESST). Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
 - Une fois que l'enfant a quitté, désinfecter la pièce et les objets et les surfaces touchées par l'enfant (CNESST).
- Si c'est **la RSG** qui présente des symptômes en lien avec la COVID-19 :
 - La RSG doit porter des gants et un survêtement (jaquette jetable) en plus du masque et de la protection oculaire (CNESST). Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
 - Elle doit aviser les parents de venir rapidement chercher leur enfant, car elle doit fermer son service de garde (CNESST).
- Si **c'est l'assistante** qui présente les symptômes, celle-ci doit quitter immédiatement le service de garde.
 - Une fois que l'assistante a quitté, la RSG doit désinfecter les pièces, les objets et les surfaces touchées par l'assistante (CNESST).
- Si c'est une **personne de sa famille** qui présente des symptômes en lien avec la COVID :
 - Isoler la personne dans une pièce où les enfants qui fréquentent votre service de garde n'ont pas accès, idéalement dans sa chambre.
 - La RSG doit porter des gants et un survêtement (jaquette jetable) en plus du masque et de la protection oculaire (CNESST). Le tout est présent dans la **trousse d'urgence**.
 - Elle doit aviser les parents de venir rapidement chercher leur enfant, car elle doit fermer son service de garde (CNESST).

Étape 2

- La RSG doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure (chirurgical) et le survêtement de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique (CNESST).
- L'équipement réutilisable doit être désinfecté (ex. : protection oculaire, si réutilisable) (CNESST).
- À la suite de la désinfection de la pièce ou de l'espace d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (l'espace où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) et les placer dans un sac pour les laver ou les remettre aux parents (CNESST).

Étape 3

- Communiquer avec votre BC afin de les informer de la situation et demander du soutien.
- Informer les parents des enfants du service de garde en milieu familial ainsi que la RSG ou son personnel qui doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes (CNESST).

Étape 4

- Selon les circonstances, prévoir une désinfection du service de garde avant sa réouverture.

Si une personne est en attente d'un test ou est atteinte de COVID-19

- En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures de la Direction de la Santé publique et ceux-ci vont vous informer de chacune d'elle.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Direction de la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- C'est la Direction de la Santé publique qui décidera si votre service de garde doit fermer.

À jour le 7 juillet 2020

- Il est important que garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.
- Communiquer avec votre BC afin de les informer de la situation et demander du soutien.

Critères d'exclusion

- Vous référer à [l'aide-mémoire sur les bonnes pratiques à l'intention des services de garde en milieu familial](#).
- Voir les consignes d'isolement de la Santé publique.
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Veuillez communiquer avec votre BC afin de nous partager la situation.

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

En général, la COVID-19 [ne survit pas longtemps sur les objets](#).

De manière générale :

- Pour tous les jouets et équipements : 1 fois par jour
- Pour le module extérieur de jeu et équipements extérieurs : environ 1 à 2 fois par jour
- Pour les surfaces fréquemment touchées : environ 1 à 2 fois par jour

Nettoyage des surfaces

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et du matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.
- Désinfecter régulièrement les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, robinets, interrupteurs, etc.), environ 1 à 2 fois par jour (MF).

Nettoyage des jouets

- De façon générale, tout jouet ou équipement peut être utilisé et partagé par les enfants (ex. livres, crayons, casse-têtes, déguisements, poupées, piscines, modules de jeux, etc.). Il faut viser un rehaussement des activités de nettoyage et désinfection en général (minimalement 1 fois par jour), et mettre l'accent sur l'importance de pratiquer régulièrement l'hygiène des mains. Si les jouets sont partagés par plus d'un groupe la même journée, les désinfecter entre chaque groupe (MF).
- Procéder à la désinfection régulière du module extérieur de jeu et des autres équipements extérieurs (ex. vélos, piscines), environ 1 à 2 fois par jour. La désinfection peut se faire surtout sur les surfaces fréquemment touchées (ex. barreaux du module de jeu, rebord de la piscine, poignées des vélos) (MF).
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces doit porter des gants jetables ou lavables. À la suite du nettoyage et de

la désinfection des surfaces, la personne doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.

Désinfection

- S'assurer de respecter les fiches de données de sécurité (FDS) lors de l'utilisation des produits dangereux.
- Respecter les consignes du fabricant.
- Utiliser la *Procédure et principes directeurs à suivre pour la prévention des infections en période de pandémie COVID-19*, ainsi que l'[Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19](#).

Soins auprès des enfants

- Lorsqu'une RSG doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants (poupon), (CNESST) elle doit :
 - Porter les cheveux longs attachés.
 - Se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant.
 - S'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer les vêtements de l'enfant et les siens aussi si nécessaire.
 - Déposer les vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs.
 - Avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde (CNESST).
- Lorsqu'une RSG doit aider un enfant qui a besoin d'assistance pour aller aux toilettes, elle doit porter des gants et se laver les mains et celles de l'enfant au moins 20 secondes à l'eau tiède.

Changement de couches

- Se laver les mains et celles de l'enfant avant de changer sa couche.
- Mettre des gants.
- Suivre la procédure (ci-dessous) de changement de couches en toute sécurité. Cette procédure doit être affichée dans toutes les zones de changement de couches.
- Dans le respect des recommandations de l'INSPQ, des obligations de la CNESST et des recommandations de l'AQCPE, voici la procédure qui doit être affichée dans toutes les zones de changements de couches.
 1. Rassembler à l'avance tout le matériel nécessaire (couche, lingettes, débarbouillettes, gants, crème, etc.);
 2. Se laver les mains et celles de l'enfant avant de changer sa couche;
 3. Mettre des gants;
 4. Faire monter l'enfant par les escaliers de la table à langer, si possible, ou le soulever dans les bras sur la table à langer désinfectée (pour les plus petits);
 5. Retirer la couche, nettoyer l'enfant et enlever les gants;
 6. Jeter la couche et les gants dans une poubelle réservée à cet usage;
 7. Remplacer la couche;
 8. Laver les mains de l'enfant et le refaire descendre par les escaliers de la table à langer lorsque possible ou le faire descendre dans les bras (pour les plus petits);
 9. Nettoyer la surface de la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 10. Désinfecter la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 11. Se laver les mains au moins 20 secondes à l'eau tiède avec du savon.
- Dans le contexte, ne pas permettre l'utilisation de couches lavables.

Changement de vêtements

- Après la journée, dans la mesure du possible, retirer les vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver les vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel. Les vêtements peuvent être lavés avec ceux de la famille (INSPQ).
- S'assurer que les nourrissons, les enfants en bas âge et la RSG qui s'occupe d'eux ont plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde (INSPQ).

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

- À la fin de la journée, retirer la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (INSPQ).
- Désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, le cas échéant) avec un produit adapté à l'équipement (INSPQ).

Lavage des mains de la RSG

Se laver souvent et régulièrement les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes limite les risques de transmission dans le milieu de travail (CNESST).

Le lavage des mains devrait être fait :

- Au début et à la fin de la journée;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;

- Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant et après avoir changé un pansement;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- Après avoir nettoyé un enfant ou des jouets;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
- En entrant et en sortant des locaux et après chaque utilisation de l'équipement collectif;
- À tout autre moment jugé nécessaire. Le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise.

Pour éviter de nuire à un nettoyage efficace :

- NE PAS porter de bijoux aux mains
- NE PAS porter d'ongles artificiels, d'ornements à ongles ou d'ongles trop longs (>3-4 mm)
- NE PAS porter du vernis à ongles

Lavage des mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- À l'arrivée et au départ du service de garde;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Soin des mains

Prendre soin de ses mains est important afin de diminuer le risque d'irritation de la peau. L'intégrité de la peau est une mesure de protection individuelle importante pour prévenir le risque de contracter des microorganismes. Aussi, une peau endommagée présente une flore cutanée modifiée et peut être associée à la transmission d'infections nosocomiales.

Voici quelques conseils pour prévenir l'irritation de la peau :

- Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon. Le lavage à l'eau et au savon est absolument nécessaire lorsque les mains sont visiblement sales.
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon.
- Privilégier une **eau tiède**, car l'eau trop chaude ou trop froide favorise les **dermatites**.
- Bien rincer.
- Pour assécher vos mains : **éponger les mains avec du papier. Ne pas frotter les mains** avec le papier.

- Appliquer une **crème hydratante** ou barrière lors des pauses au travail et le soir à la maison.
- Porter des gants seulement lorsque requis.
- Le gel hydroalcoolique a une efficacité variable contre certains agents infectieux.

Tousser dans le coude – étiquette respiratoire

- Rappeler à tous qu'il est important de tousser dans le pli de son coude.
- Respecter l'étiquette respiratoire (CNESST) qui consiste à :
 - Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue et utiliser des mouchoirs ou le pli de son coude replié;
 - Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
 - Se laver les mains fréquemment;
 - Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Mouchage

Lors d'un mouchage de nez, vous assurer de prendre suffisamment d'épaisseurs de papiers mouchoirs pour que les doigts ne touchent pas aux sécrétions. Jeter immédiatement le papier mouchoir dans une poubelle sans contact. Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes.

Soins aux enfants

Les soins de base comme le brossage de dents et l'application de crème solaire sont permis. Le personnel doit se laver les mains avant et après les soins et porter l'équipement de protection requis. (MF)

Vaisselle

Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation.

Entretien des thermomètres

Les thermomètres peuvent facilement devenir des véhicules de transmission de l'infection s'ils ne sont pas adéquatement désinfectés et rangés. Cette procédure doit être effectuée même si une enveloppe de protection en plastique est utilisée.

Distinguer les thermomètres à usage buccal ou axillaire des thermomètres à usage rectal et les destiner toujours au même usage.

Après usage :

- Essuyer avec soin le thermomètre pour enlever toute trace de lubrifiant et de sécrétions;
- Le laver délicatement à l'eau fraîche et savonneuse et bien le rincer;
- Le désinfecter en le trempant dans une solution désinfectante durant 10 minutes;
- Sécher le thermomètre et le ranger dans son étui;
- Vous laver les mains.

Besoin d'aide?

Veillez-vous référer à votre BC.

Ministère de la Famille : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>

FSSS-CSN : <https://www.csn.qc.ca/coronavirus/faq/>

FIPEQ-CSQ : <https://fipeq.org/ressources/covid-19-coronavirus/>

RÉFÉRENCES & ANNEXES

Tous les documents sont disponibles dans la [Bibliothèque](#) et la [SECTION BC](#) sur le site internet de l'AQCPE

Recommandation ou directives

- [Aide-mémoire sur les bonnes pratiques sanitaires à l'intention des services de garde éducatifs à l'enfance – en milieu familial \(MF\)](#)
- [Mesures de prévention de la COVID-19 en installation – recommandations intérimaires \(INSPQ\)](#)
- [Guide de normes sanitaires pour les services de garde en milieu familial – COVID19 \(CNESST\)](#)
- [Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 en service de garde \(préscolaire\) \(INSPQ\)](#)

Affiches et documents

- [Aide à la décision](#)
- [Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19.](#)
- [Affiche - Comment désinfecter vos mains](#)
- [Affiche - Lavage des mains simple et efficace](#)
- [Affiche - Tousser ou éternuer sans contaminer](#)
- [Affiche - On se protège!](#)
- [Affiche - La prévention des infections : une responsabilité collective](#)
- [Affiche - Comment mettre et retirer un masque](#)
- [Affiche - Port du couvre-visage dans les lieux publics](#)
- [Affiches disponibles sur le site de la CNESST : \[www.cnesst.qc.ca\]\(http://www.cnesst.qc.ca\)](#)

Informations générales

- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus](#)
- [Information pour la population](#)
- [Trousse d'information générale](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres - consignes](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres – aide à la décision](#)
- [Cheminement d'une analyse COVID-19](#)
- [Consigne à suivre pour l'isolement à la maison \(personne sous investigation\)](#)
- [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger](#)
- [Consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison](#)
- [Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence \(SDGU\)](#)
- [Coordonnées des directeurs de Santé publique](#)

Références sur la désinfection et les mesures préventives

- [ASSTSAS, www.asstsas.qc.ca](http://www.asstsas.qc.ca)
- Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir [chapitre 4 - Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des](#)

locaux). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).

- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- La santé des enfants... en services de garde éducatifs, 2e édition, Ministère de la Famille et des Aînés
- Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains, septembre 2018, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_controle_infections_hygiene_mains.pdf
- Le port des gants dans les services de garde, février 2014, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no16-2/Pages/article4.aspx>
- CNESST, www.cnesst.qc.ca
- INSPQ
- COVID-19: choix d'une protection oculaire, 31 mars 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2956-choix-protection-oculaire-covid19.pdf>

Références gouvernementales

- Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'écllosion, prévention et risques, etc.
- Gouvernement du Canada : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources pour les entreprises canadiennes
- Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19
- Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec

- [Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises \(2018\)](#)

Autres références

- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer au [site internet de l'AQCPE à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation »](#)
- Pour plus d'informations :
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Avis_Publicite/Pages/COVID-19_QuestionsReponses.aspx

Consultez également le site Web de l'AQCPE pour avoir plus d'informations en lien avec ce guide des bonnes pratiques : www.aqcpe.com